

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

SECTION

BACHELIER EN CONSTRUCTION

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR TECHNIQUE DE TYPE COURT

<p>CODE 32 53 00 S31 D2 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 16 septembre 2013,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

BACHELIER EN CONSTRUCTION :

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE LA SECTION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette section doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Conformément au champ d'activité et aux tâches décrites dans le profil professionnel ci-annexé et approuvé par le Conseil supérieur de l'enseignement de promotion sociale, cette section doit permettre à l'étudiant l'acquisition de :

Compétences communes:

- ◆ l'utilisation des notions de droit inhérentes au domaine de la construction et des marchés publics,
- ◆ la sensibilisation aux problèmes de sécurité, d'hygiène et d'embellissement des lieux de travail, d'urbanisme et de droit immobilier afin de lui permettre de gérer un chantier d'une façon conforme,
- ◆ l'acquisition des savoirs nécessaires à la réalisation des métrés, des plannings et des devis en rapport avec des documents de référence au niveau du bâtiment,
- ◆ le calcul d'un élément de construction en béton armé et l'établissement des plans de masse et de ferrailage,
- ◆ le calcul d'un élément de construction métallique et l'établissement des plans généraux et de détails.

Compétences spécifiques :

génie civil:

- ◆ l'acquisition des savoir - faire relatifs à l'étude de stabilité, aux méthodes de construction, au fonctionnement des ouvrages d'art, à leurs entretiens,
- ◆ l'acquisition et l'utilisation des notions des différentes techniques spéciales du génie civil,
- ◆ l'acquisition des notions d'organisation de chantier du génie civil sur les plans administratif, technique, législatif et relationnel.

bâtiment:

- ◆ la réalisation de dessins et croquis à main levée de bâtiments existants,
- ◆ la réalisation de dessins d'architecture au moyen de logiciels appropriés, en exploiter les plans, coupes et façades,

- ◆ l'application de techniques spéciales mises en œuvre lors de la construction et de la transformation d'un bâtiment,
- ◆ l'acquisition des savoir – faire relatifs à la direction et à la gestion de chantiers.

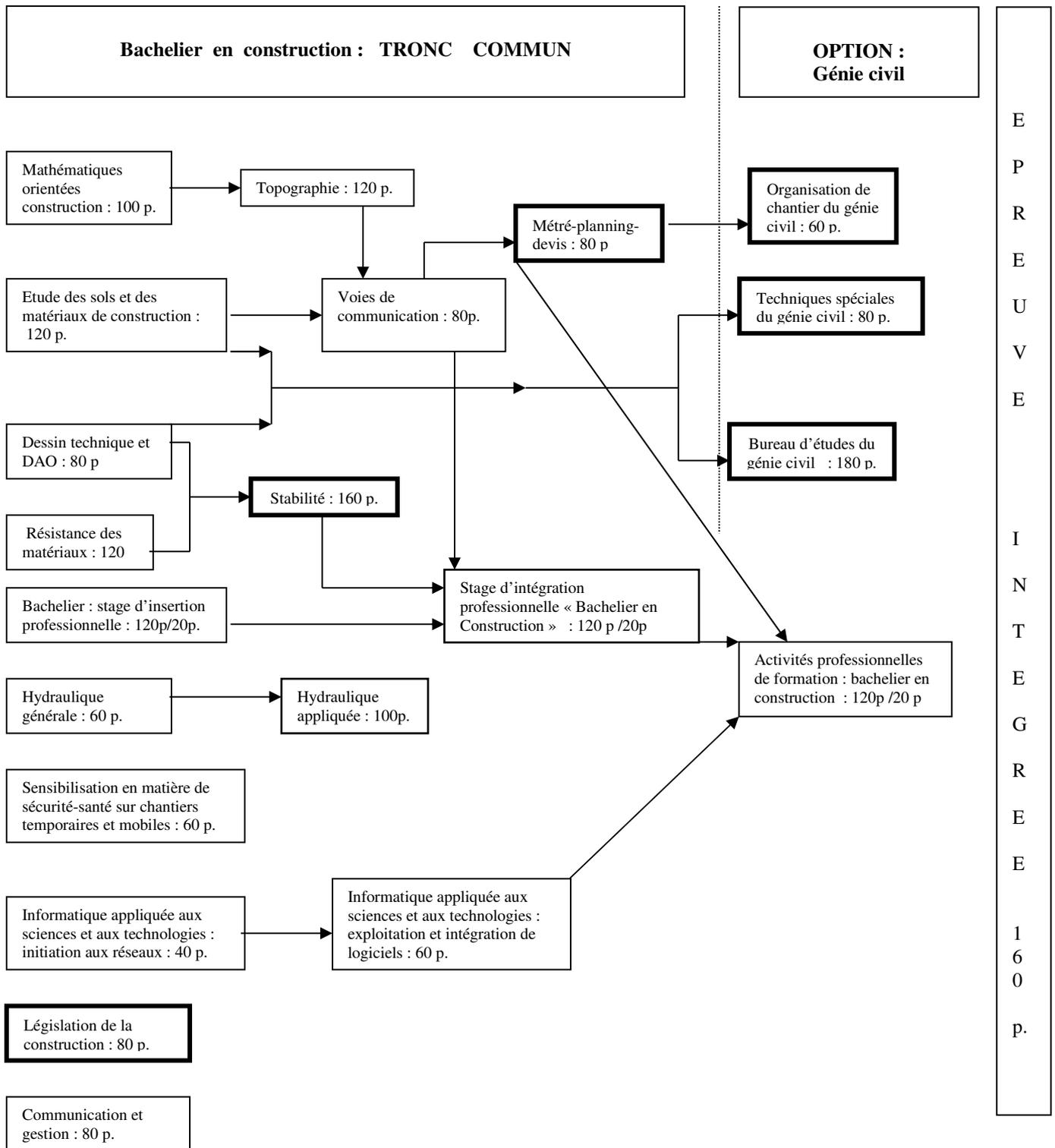
2. UNITES DE FORMATION CONSTITUTIVES DE LA SECTION

<u>Intitulés</u>	<u>Classement des U.F.</u>	<u>Code des U.F.</u>	<u>Code du domaine de formation</u>	<u>Unités déterminantes</u>	<u>Nombre de périodes</u>	<u>Nombre d'ECTS</u>
Mathématiques orientées construction	SCTE	012603U31D1	002		100	9
Topographie	SCTE	325111U31D1	303		120	9
Etude des sols et des matériaux de construction	SCTE	325162U31D1	303		120	11
Voies de communication	SCTE	325264U31D1	303		80	10
Métre-planning-devis	SCTE	323107U31D1	303	X	80	6
Résistance des matériaux	SCTE	325108U31D1	303		120	10
Dessin technique et D.A.O.	SCTE	398103U31D1	303		80	7
Stabilité	SCTE	325166U31D1	303	X	160	13
Hydraulique générale	SCTE	325265U31D1	303		60	5
Hydraulique appliquée	SCTE	325266U31D1	303		100	9
Sensibilisation en matière de sécurité-santé sur chantiers temporaires et mobiles	SCTE	325301U31D1	303		60	5
Informatique appliquée aux sciences et aux technologies : initiation aux réseaux	SCTE	756040U31D1	710		40	4
Informatique appliquée aux sciences et aux technologies : exploitation et intégration de logiciels	SCTE	754810U31D1	710		60	5
Législation de la construction	SCTE	713904U31D1	703	X	80	7
Communication et gestion	SCEC	961603U32D1	902		80	7
Bachelier : Stage d'insertion professionnelle	SCTE	325304U31D1	303		120 /20	3
Stage d'intégration professionnelle : bachelier en construction	SCTE	325305U31D1	303		120 /20	5
Activités professionnelles de formation : bachelier en construction	SCTE	325306U31D1	303		120 /20	8
OPTION : GENIE CIVIL						
Organisation de chantier du génie civil	SCTE	325302U31D1	303	X	60	5
Techniques spéciales du génie civil	SCTE	325303U31D1	303	X	80	7
Bureau d'études du génie civil	SCTE	325107U31D1	303	X	180	15
OPTION : BATIMENT						
Organisation de chantier du bâtiment	SCTE	326170U31D1	303	X	60	5
Techniques spéciales du bâtiment	SCTE	326169U31D2	303	X	80	7
Bureau d'études d'architecture	SCTE	326103U31D1	303	X	180	15

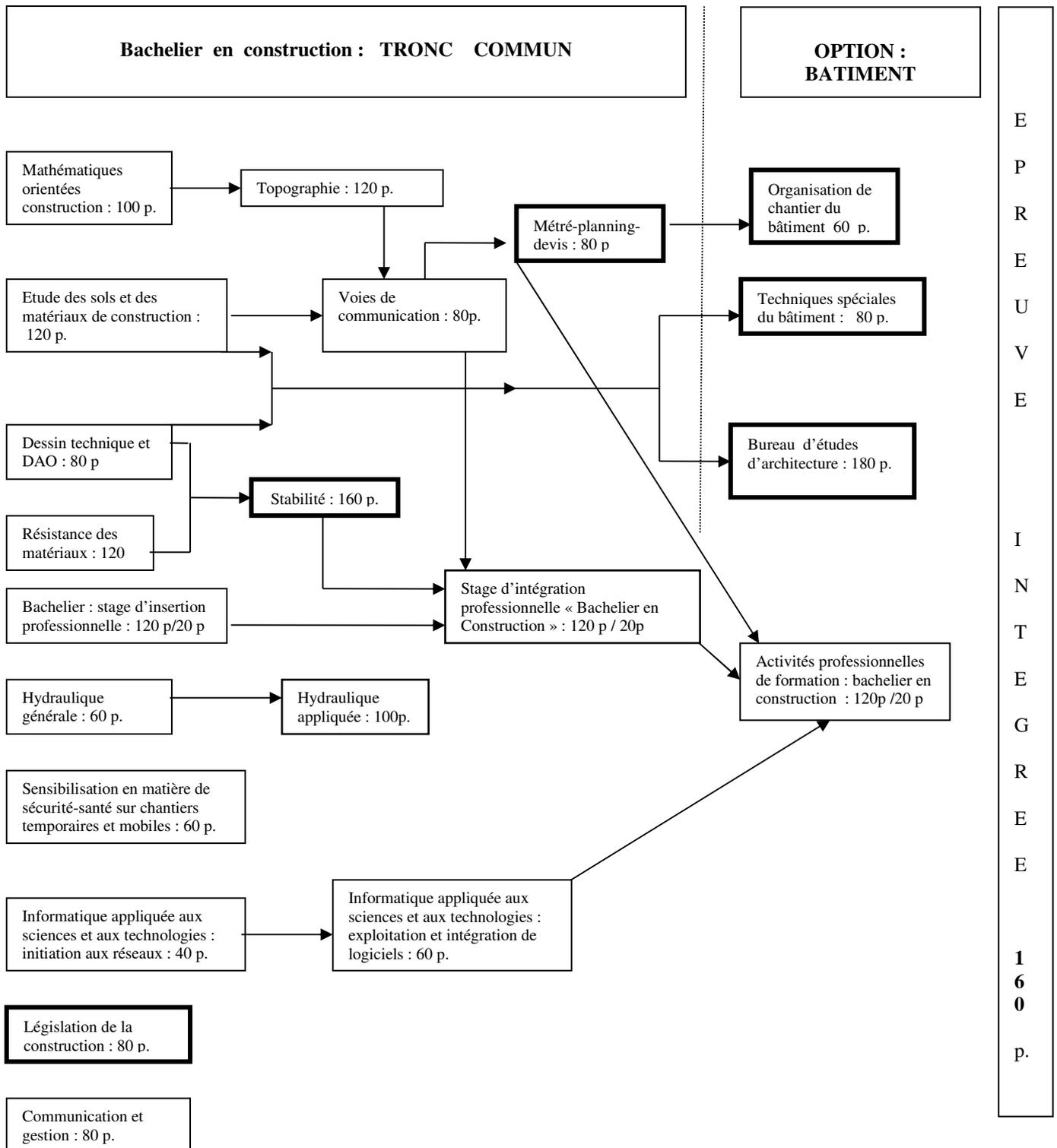
Epreuve intégrée de la section : Bachelier en construction	SCTE	325300U31D1	303		160 / 20	20
--	------	-------------	-----	--	----------	----

TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION	
Nombre de périodes suivies par l'élève	2180
Nombre de périodes professeur	1740

3. MODALITES DE CAPITALISATION DE LA SECTION : BACHELIER EN CONSTRUCTION - OPTION : GENIE CIVIL



3. MODALITES DE CAPITALISATION DE LA SECTION : BACHELIER EN CONSTRUCTION - OPTION : BATIMENT



4. TITRE DELIVRE A L'ISSUE DE LA SECTION

Diplôme de « Bachelier en construction ».

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

CONSEIL SUPERIEUR DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

Profil professionnel

BACHELIER EN CONSTRUCTION

Enseignement supérieur technique de type court

Approuvé par le Conseil supérieur de l'Enseignement de Promotion sociale le 30/03/2006

BACHELIER EN CONSTRUCTION ⁽¹⁾

1) CHAMP D'ACTIVITE

Le bachelier en construction exerce une fonction à caractère technique ou technico-commercial, dans un bureau d'études ou sur chantier, dans les domaines liés à la construction, soit en génie civil soit en bâtiment.

C'est une personne de communication capable d'assumer le rôle de relais aussi bien humain que technique entre le(s) responsable(s), les partenaires sociaux et le personnel d'exécution ainsi qu'entre son entreprise et le monde extérieur.

Il analyse et contribue à résoudre les problèmes techniques et humains liés à sa fonction.

Sa formation l'amène à assurer des responsabilités d'encadrement.

2) TÂCHES

En étant sensible au bien-être, à la sécurité, à l'hygiène au travail, à l'environnement, et aux aspects économiques et urbanistiques, dans le respect des consignes et des normes en vigueur :

- assurer la responsabilité technique, administrative et budgétaire d'un ou de plusieurs chantiers jusqu'à la garantie du parfait achèvement des travaux (devis, coût prévisionnel, installation de chantier, états d'avancement, planification, ...)
- participer à l'élaboration et la réalisation des différents dossiers techniques de demandes administratives, d'adjudication et d'exécution (notes de calcul, plans, cahiers des charges, techniques spéciales ...)
- concrétiser les résultats de calculs sous forme graphique ;
- prévoir et organiser, à partir d'un dossier technique, les différents outils et moyens permettant l'exécution des travaux de constructions nouvelles, de rénovation et d'entretien dans les meilleures conditions de délais et de coûts ;
- appréhender la dimension commerciale et financière de l'entreprise ;
- établir les relations avec les différents partenaires externes (clients, fournisseurs, services administratifs, sous-traitants, ...) ou internes à l'entreprise (bureau d'études, services gestionnaires, chef de chantier, ...)
- participer à la gestion d'un service d'entretien ;
- participer aux mesures topographiques et à l'interprétation des analyses de terrain ;
- mettre en œuvre des connaissances techniques et architecturales soit du bâtiment et de la voirie locale, soit des ouvrages d'art, des voies de communication (routes, voies navigables et ferrées) en appliquant les réglementations en vigueur ;
- intervenir de façon pluridisciplinaire dans les domaines de la construction métallique, du béton armé, du bois, pour la réalisation des constructions publiques et privées ;
- diffuser à tous les niveaux de l'entreprise les prescriptions du plan de sécurité et de santé, identifier les risques et envisager les mesures à prendre.

3) LES DEBOUCHES

Le bachelier en construction utilise ses compétences dans un service d'achat, de vente, de production ou de maintenance, notamment :

- en industrie ;
- en entreprises privée et publique ;
- en bureau d'études ;
- dans un service public.

(1) à titre épïcène